

## **MAIRIE DE PLUMELIN**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame BERTHELOT Céline (arrivée à 20h) Monsieur LORGEUX Éric, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric,

Etaient absents excusés : Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame CONAN Patricia, Madame MARECHAL Corinne

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie, Madame LE BOULER Isabelle,

Secrétaire : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas

*A l'ouverture de la séance*

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 14*

*Nombre de conseillers votants : 14*

*Absents : 4*

*Excusés : 3*

### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LE BOULAIRE Nicolas en qualité de secrétaire de séance

Madame BERTHELOT Céline arrive à 20h00

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Nombre de conseillers votants : 15*

*Absents : 3*

*Excusés : 3*

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 3**

Le budget assainissement fait l'objet d'une facturation par la SAUR pour les rejets émis par la société KERANNA PRODUCTIONS. En fonction des mois, la facturation peut atteindre jusqu'à 20 000€. Afin de pouvoir régler les factures d'ici la fin de l'année, il est proposé une décision modificative budgétaire en section de fonctionnement. L'équilibre se fera sur l'excédent de fonctionnement.

Section de fonctionnement - Dépenses		
<b>6061</b>	Fournitures non stockables	80 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide la décision modificative 3 pour le budget assainissement.

#### AMENAGEMENT ROUTE DE BOTCOËT : CESSION ET ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la route de Botcoët ont débuté le 14 octobre. Dans le cadre de ces travaux, il convient de régulariser certaines informations cadastrales pour deux parcelles référencées ZP365P et ZO102P et appartenant à Monsieur JEGOUX Patrice.

Selon la situation existante et pour le bon déroulement des travaux, il importe que ces deux parcelles soient propriétés de la commune. Il est proposé d'acquérir les parcelles ZP365P et ZO102P au prix forfaitaire de 3500€ avec prise en charge des frais d'actes par la commune. Le propriétaire actuel accepterait que les travaux puissent dès à présent être engagés préalablement à la signature de l'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Valide la proposition d'acquisition des parcelles ZP365P et ZO102P pour une surface totale de 3ares 87 ca;
- Valide le prix de cession forfaitaire d'un montant de trois mille cinq cent euros ;
- Valide la prise en charge des frais d'actes et frais annexes par la commune ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents et actes liés à cette affaire.

#### CHEMIN DE RANDONNEE – INSCRIPTION AU PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE)

Monsieur LE NET Serge rappelle que le circuit de randonnée du TARUN a fait l'objet d'une inscription au PDIPR (Plan Départemental Des Itinéraires De Promenade Et De Randonnées). Il est possible d'adjoindre à ce circuit, un nouveau sentier de randonnée d'environ 5 kms qui devra être nommé et pourra également être référencé au PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Après différents échanges au sein de l'assemblée, il est retenu de nommer ce nouveau chemin « circuit des Ajoncs », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis sur le tracé du sentier de randonnée, dénommé « circuit des Ajoncs », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau tracé de sentier de randonnée « circuit des ajoncs ». Le sentier sera référencé dans les mêmes conditions que le circuit du Tarun, et à ce titre, la commune de PLUMELIN :

- Décide d'adhérer au PDIPR du Morbihan ;
- Approuve le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000ème, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ;
- Décide de donner un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux et voies communales inscrits au PDIPR du Morbihan ;

- S'engage en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
  - À maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
  - À ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public ;
  - À prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
  - À ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
  - À entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

Monsieur LE NET Serge rappelle que le fait pour un sentier d'être classé permet d'enregistrer le circuit au niveau départemental et qu'il soit fléché.

Une partie du circuit des Ajoncs est déjà réalisée. Ce sentier devra être balisé différemment du circuit du Tarun dont il sera une variante.

#### BRETELLE DE KERGILET – PROJET

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la réflexion et des contacts pour évoquer l'hypothèse et la faisabilité d'une création de bretelle de sortie à Kergilet. Un courrier a été transmis aux services de la préfecture en mai 2018 pour évoquer la problématique d'accès via la RN 24 dans le sens LORIENT-RENNES. Les automobilistes arrivant de Lorient via la RN 24, ont deux possibilités pour accéder au centre bourg :

- ✓ Sortie GUENIN : les automobilistes empruntent la route D724, traversant de nombreux villages, où sont installées beaucoup d'habitations.
- ✓ Sortie PLUMELIN : les automobilistes doivent traverser la zone d'activités de Keranna-nord, fréquentées par de nombreux camions. Les automobilistes peuvent aussi prendre la direction de Plumelin via la zone de Keranna-sud, traversant alors les villages de Golidec, Kergauthier, Grelann et Govézo.

Suite à ce courrier, plusieurs rencontres ont été organisées avec les services compétents et certains éventuels financeurs.

Afin de continuer à travailler et préparer ce dossier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ✓ De valider le projet de création d'une bretelle de sortie au lieu-dit Kergilet,
- ✓ D'autoriser le Maire à retenir la proposition d'aménagement la plus adaptée parmi les scénarios proposés ;
- ✓ D'autoriser le Maire à solliciter une maîtrise d'œuvre,
- ✓ D'autoriser le Maire à solliciter la Région, le Département, la communauté de communes au titre du financement du projet,

Les services de la DIRO sont venus sur site pour étudier différentes possibilités d'aménagement. Le projet est réalisable mais ne pourra pas être financé par leurs services. Les services techniques de la DIRO ont proposé 3 scénarios d'aménagements que Monsieur le Maire présente en séance aux élus :

- ✓ Version 1 : il s'agit de la version d'une bretelle de sortie dans sa forme la plus simple, sans aménagements particuliers pour un cout global estimé à 310 000€

- ✓ V2 : la bretelle devient prioritaire au carrefour. Une vigilance devra être portée au côté parfois dangereux (risque de prendre la bretelle à contre sens) de ce type d'aménagement. Le coût global est estimé à 350 000€
- ✓ V3 : il s'agit d'un aménagement plus sécurisé avec la création d'un rond-point qui sécurise toutes les liaisons. Le cout global estimé s'élève à 550 000€.

Les différents échanges au sein de l'assemblée délibérante concluent à un avis favorable pour la version 3 jugée plus adaptée et plus sécurisée.

Monsieur le Maire précise que d'un point de vue financier, et après de multiples discussions avec les possibles partenaires de ce type de projet, il a obtenu des accords de principes permettant d'envisager un programme financé par 4 parties, soit un financement envisagé à hauteur à hauteur d'environ 150 000€ par chaque porteur. Ainsi le Conseil Départemental participerait à hauteur de 25 % du projet, la Région à hauteur de 24%, CMC à hauteur de 25% et la commune pour 26%.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux véhicules qui circulent à cet endroit sont en lien avec les entreprises des zones d'activités voisines. Concernant la question de l'éclairage public, il pourrait être judicieux de réfléchir à un aménagement avec des panneaux solaires. Monsieur ROZELIER Frédéric estime qu'il faut y réfléchir en amont du projet pour pouvoir l'intégrer au moment de la réalisation.

A la question concernant la longueur de voirie, Monsieur le Maire précise qu'il y aura environ 350 mètres de voirie. Concernant les proches usagers, cela modifiera très peu leur usage et n'aura pas d'impact. Le délai à envisager avant de voir aboutir ce projet est d'environ 2 ans, entre les différents délais d'instruction.

Monsieur le Maire propose de solliciter le sous-préfet pour que les services de l'Etat puissent néanmoins assurer la maîtrise d'œuvre sur ce type de projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Valide le projet de création d'une bretelle de sortie au lieu-dit Kergilet ;
- ✓ Décide de retenir la variante 3 avec carrefour giratoire
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour solliciter et retenir une maîtrise d'œuvre,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les potentiels financeurs pour le projet, dont la Région, le Département, la Communauté de Communes ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation du projet de création de bretelle de sortie à Kergilet ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toute disposition nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

## PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET REVISION

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur a été approuvé le 6 août 2008 et a fait l'objet de 2 révisions simplifiées en 2011 et 2012, ainsi qu'une modification simplifiée en 2016.

Depuis l'approbation en 2008, de nombreuses lois structurantes sont entrées en vigueur (Grenelle II, ALUR, SCOTT ...). Le contexte local a également évolué avec l'évolution démographique et l'intégration de nouvelles constructions publiques, privées, artisanales, industrielles.

Aujourd'hui, le PLU doit évoluer pour répondre aux exigences des nouvelles dispositions législatives et locales pour permettre à la commune de préserver son cadre de vie et maîtriser les mutations à venir. La révision du PLU constitue une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur le développement à moyen et long termes afin d'assurer un urbanisme

maîtrisé. Il convient également d'y intégrer les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1, et L.101-2 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les services d'un prestataire pour accompagner la commune dans la préparation réglementaire d'une révision de PLU, à savoir la définition des objectifs et les formalités administratives inhérentes à la mise en place de la prescription du PLU. Les services de l'Etat seront également sollicités.

Monsieur le Maire souligne que le PLU actuel est vieillissant et qu'il est urgent de relancer la révision sans trop perdre de temps. Un PLU récent et actualisé permettra de se positionner et d'anticiper sur d'éventuels changements face à un PLUi qui pourrait se mettre en place à moyens termes.

Monsieur le Maire précise que les délais réglementaires et administratifs de mise en place d'une révision d'un PLU sont extrêmement longs et codifiés. Les services de l'Etat seront associés. Dans un premier temps, il s'agit donc de définir un cahier des charges.

Monsieur le Maire note que la Région dans le cadre du SRADET, prépare un projet qui pourrait intégrer une compensation de chaque hectare utilisé, notamment les friches agricoles. C'est un projet qui pourra impacter de façon conséquente les communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services d'un prestataire pour accompagner la commune dans la préparation réglementaire d'une révision de PLU, à savoir la définition des objectifs et les formalités administratives inhérentes à la mise en place de la prescription du PLU ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter également les services de l'Etat ;
- ✓ Valide la consultation de cabinet dédié à cette mission et la prise en charge budgétaire des frais de mission et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

#### LOTISSEMENT – LANCEMENT MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que les lots des résidences de l'Etang et des Bleuets ont été proposés à la vente en début d'année. A ce jour, sur l'ensemble des lotissements de la commune, il reste 2 lots disponibles à la vente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à un projet de création d'un nouveau lotissement dans la continuité de la Résidence du Château. Le formalisme de création d'un lotissement requiert de solliciter une maîtrise d'œuvre.

Pour que le projet de création et d'aménagement d'un nouveau lotissement puisse se réaliser assez rapidement, il doit s'agir d'un projet sur un terrain déjà propriété communale. La parcelle située derrière la Résidence du Château est propriété de la commune, et la partie basse de la parcelle est située hors du périmètre sanitaire de la ferme, encore en activité.

Monsieur le Maire évoque l'hypothèse d'un aménagement sur environ 1 hectare, et explique que l'aménagement à envisager peut-être relativement simple et favorisé avec l'existant de la Résidence du Château. Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude de la communauté de communes a étoffé son équipe et est compétent pour proposer ses services dans le cadre d'aménagement de ce type. Il serait à priori envisageable sur ce projet d'envisager la création d'une douzaine de lots.

Lors des échanges au sein de l'assemblée, il est précisé qu'il sera utile de prévoir une étude de sol pour chaque lot qui sera proposé à la vente au vu de la topographie du terrain. Par ailleurs, il apparaît évident de ne pas créer un lotissement avec trop de lots, afin de ne pas créer un afflux de circulation, puisque les usagers accéderont via la résidence actuelle de la

Résidence du Château. Cette nouvelle Résidence sera créée en impasse, avec également une création de liaisons douces en lien avec l'existant et en imaginant l'aménagement futur du reste de la parcelle à moyen termes.

Monsieur ADRIAN Daniel précise qu'il y a beaucoup de demandes pour des locations sur la commune, et que l'ouverture d'une nouvelle Résidence permet aussi de répondre à cette forte demande. Monsieur Le Maire confirme que le positionnement géographique de la commune est un facteur très favorable pour les personnes qui souhaitent investir dans l'immobilier, soit pour leur résidence principale, soit pour un bien mis ensuite à la location.

Les élus s'accordent pour que dans les aménagements à venir, il soit nécessaire de prévoir des aménagements attractifs, correspondant à la demande du marché actuel et en intégrant des aménagements sécuritaires et des liaisons favorisant les déplacements doux.

Dans le cadre des discussions sur ce sujet, le conseil municipal se positionne en faveur d'une réflexion à avoir dès à présent pour de futurs aménagements, pour lequel il est déjà possible de réfléchir au permis d'aménager.

Les élus évoquent ainsi l'aménagement de la parcelle située à proximité de la Résidence Gohélen d'une surface de 5 hectares, et s'accordent sur l'utilité d'un projet d'ensemble. Ainsi il serait judicieux de travailler sur un aménagement global et cohérent de la parcelle, en présentant un projet réalisable en plusieurs tranches. Les conseillers sont invités à réfléchir et à travailler pour établir le futur cahier des charges.

Dans un premier temps, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le projet de création d'un nouveau lotissement en continuité de la résidence du Château et valide un projet d'aménagements de 10 à 20 lots sur une portion de parcelle d'environ un hectare issue de la parcelle 103. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les études nécessaires à l'élaboration du projet et à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création de cette nouvelle Résidence.

## **COMPTES RENDUS**

### **INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur Le Maire apporte des informations sur les dossiers en cours.

### **VISITE DU SOUS-PREFET**

Monsieur Patrick VAUTIER, sous-préfet était en visite pour la première fois sur la commune le mercredi 30 octobre.

Après une présentation de la commune et des travaux en cours et à venir, la visite a débuté dans le centre bourg avec une halte à la boulangerie. Monsieur le Maire précise que la boulangerie à vendre et qu'il souhaitait évoquer avec le Monsieur le Sous-Préfet la difficulté rencontrée par le vendeur pour trouver un acquéreur. Le commerce de proximité requiert aujourd'hui une disponibilité importante, de larges amplitudes horaires et le métier de boulanger est un métier aux horaires décalés.

Monsieur ADRIAN Daniel précise que selon lui, il faut envisager la réflexion sur plusieurs axes : la supérette, l'épicerie, les locaux, la place de la collectivité et souligne qu'il y a un travail de communication à entreprendre pour communiquer sur cette vente.

La visite s'est poursuivie aux abords de COET VILLAGE, avant de présenter les implantations du hall mairie-médiathèque, du hall salle polyvalente et du restaurant scolaire.

Monsieur Le Sous-Préfet s'est également rendu à Kermaria.

## MARCHES EN COURS :

### ✓ Restaurant scolaire

Les marchés seront signés le jeudi 7 novembre.

Le budget global s'élève 1 757 383€ HT, pour un estimatif à 1.8 millions. Les entreprises retenues sont majoritairement du secteur.

Les travaux de dévoiement de réseaux vont débuter fin novembre et seront suivis des terrassements.

### ✓ Halls – mairie/médiathèque et salle polyvalente

La mise en place du chantier va démarrer début décembre. Le conducteur de travaux a rencontré les entreprises le 28 octobre.

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise	Ville	Montant HT après négo
1	Gros-Œuvre Démolitions	<b>SARL BERNARD FRERES</b>	COLPO	222 300,00 €
2	Charpente bois	<b>CHAMPAGNE CHARPENTE</b>	CREDIN	34 000,00 €
3	Etanchéité - Couverture	<b>SARL COUVERTURE BOUSSICAUD MICHEL</b>	PLESCOP	57 756,28 €
4	Menuiseries aluminium - Serrurerie	<b>SAS ALUMINIUM DE BRETAGNE</b>	LANDEVANT Cedex	96 429,00 €
5	Menuiseries bois	<b>SARL DELALANDE MENUISERIE</b>	GUEGON	22 718,02 €
6	Agencement	<b>SARL GOUEDARD</b>	CREDIN	4 043,83 €
7	Cloisons sèches - Isolation	<b>PIKARD SAS PICARD</b>	PLOEMEL	24 280,91 €
8	Revêtements de sols - Faïence	<b>SARL LE BEL ET ASSOCIES</b>	MALESTROIT	35 730,59 €
9	Plafonds suspendus	<b>SARL A2T LE GRAND</b>	PLOUGOUMELLEN	4 900,00 €
10	Peinture	<b>SAS ETABLISSEMENTS MOTHERON</b>	AMBON	13 949,00 €
11	Electricité - Chauffage électrique	<b>EA2I SARL</b>	PONTIVY	68 500,00 €
12	Plomberie - Sanitaires - Ventilation	<b>SAS TEXIER JEAN NOEL</b>	LE SOURN	24 901,88 €

## AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe qu'à Saint-Quidy, dans un bâtiment près de la chapelle, des travaux ont été réalisés sans autorisation. Suite à une rencontre avec Monsieur le Maire, il a été demandé aux propriétaires, une remise en état du bâtiment identique à l'état initial. Il a également été demandé de ne pas louer la salle créée à l'intérieur. La remise en état a été spécifiée par courrier et dans un délai imposé.

Affaire LE RUYET à Kergauthier : Monsieur le Maire que le litige est actuellement en étude entre les parties via les cabinets avocats.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré trois personnes intéressées par un projet de MAM. Monsieur le Maire rappelle que la compétence est communale et qu'il est possible que la collectivité soit porteur de projet. Les personnes qui souhaitent préparer ce dossier, prévoient de s'engager à 4 assistantes maternelles et accueillir ainsi jusqu'à 16 enfants. A ce jour, sont présentes sur la commune, 12 assistantes maternelles.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### ❖ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

#### ***Commission Communication-finances***

Monsieur BOURGES André explique qu'il y a eu un problème dans la distribution du bulletin PLUMELINFOS assuré par les services de la Poste. Un point va être fait avec la responsable de la distribution à Locminé pour obtenir plus d'explications.

Monsieur BOURGES André précise également que le bulletin annuel est en cours de préparation avec le recueil et la rédaction des articles et photos. La commission sera prochainement sollicitée pour le travail de finition et de correction.

Monsieur BOURGES André souligne qu'un travail important a été effectué pour la mise à jour du site internet de la commune : des rubriques ont été complétées et/ou mises à jour avec des liens permettant d'accéder à des formulaires ou à des sites dédiés. Monsieur BERNARD Didier a également transmis de nombreuses photos du patrimoine permettant une actualisation. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été mis en ligne. Monsieur BOURGES André précise que la mise à jour est un travail indispensable puisque le site internet est un moyen de communication et une vitrine de notre commune. Il invite les conseillers municipaux à transmettre leurs remarques et/ou suggestions pour continuer à faire vivre et évoluer le site internet.

#### ***Commission Affaires scolaires et sociales***

Monsieur ADRIAN Daniel informe que 110 personnes sont inscrites au repas du CCAS et que 10 repas seront également livrés directement au domicile partagé.

Monsieur ADRIAN Daniel relaie quelques invitations pour des programmations à venir de conférences et réunions pouvant intéresser les conseillers municipaux. Les invitations et informations complémentaires seront transmises par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur ADRIAN Daniel informe également que le prochain conseil d'école à Marc Chagall se tiendra le 12 novembre prochain.

### ***Commission Enfance et jeunesse***

Madame LE GAL Martine apporte des informations suite à l'organisation de la boum d'halloween par le Conseil Municipal des Jeunes. La boum a rassemblé près de 200 enfants de tous âges. Les jeunes conseillers ont participé à la décoration de la salle, à l'organisation le jour J et ont également aidé à débarrasser la salle à l'issue de l'animation. Les nouveaux jeunes conseillers sont motivés et présents.

Madame LE GAL Martine remercie les élus qui ont apporté leur aide pour l'organisation de cette manifestation.

### ***Commission Travaux***

Monsieur LE NET Serge apporte quelques informations sur les avancées des travaux sur la route de BOT COET :

- ✓ Il y a déjà eu plusieurs jours de mauvaises conditions climatiques
- ✓ Est apparu un problème concernant un mur : l'entreprise de travaux va transmettre une proposition pour des travaux de soutènement.
- ✓ Quelques soucis de non-respect des panneaux « route barrée » : ce sont des problèmes d'incivilités et il n'est pas aisé de trouver des solutions

Monsieur LE NET Serge détaille les derniers travaux réalisés :

- ✓ Chauffage salle Jean Corlay : l'installation est terminée et un programmeur a été installé dans la chaufferie avec un thermostat de réglage dans la salle. Les délais ont été respectés, et les utilisateurs vont pouvoir bénéficier du chauffage pour l'hiver.
- ✓ Randonnée : le panneau de départ du circuit de randonnée a été installé en face de la salle Jean Corlay
- ✓ Maison de santé : le panneau de signalétique à l'intérieur de la maison de santé a été installé

Monsieur LE NET Serge diffuse quelques photos des travaux de COET VILLAGE et explique qu'au vu des conditions climatiques, il est difficile de réaliser les enduits. La partie gros œuvre est terminée pour le bâtiment qui comprend les cellules commerciales ; les électriciens et les plaquistes sont en cours d'intervention.

A l'Espace de loisirs du Tarun, les panneaux qui avaient été abimés, ont été repositionnés.

A la Résidence des Camélias, il a été signalé un problème de glissement de terrain, entraînant une problématique sur le ruisseau. Une réflexion est en cours pour solutionner au mieux ce problème.

### ***Commission Sports et associations***

Madame CONAN Patricia étant excusée, Monsieur Le Maire présente les photos des animations réalisées au mois d'octobre.

En novembre, une exposition photo sera agrémentée de 2 ateliers photographie.

Près de vingt participants étaient présents pour la remise des prix des maisons fleuries.

## ❖ GROUPES DE TRAVAIL

### ***Commission signalétique***

Monsieur ADRIAN Daniel souligne que les travaux d'installation des panneaux par la société LACROIX, en centre bourg sont terminés, hormis pour 2 points : le panneau « toilettes » près de l'église est à changer et il reste un panneau « Baignade interdite » à prévoir près des plans d'eau.

Monsieur ADRIAN Daniel précise également que la proposition concernant les panneaux en campagne devrait être renvoyée finalisée très prochainement par la société LACROIX et être validée après un travail conséquent de repérage de chaque panneau.

Dans le cadre de cette nouvelle commande, il est également utile de prévoir les implantations à venir rapidement, notamment les panneaux pour la route de BOTCOET (BOT COET – commune de PLUMELIN). Monsieur LE NET Serge précise qu'il va se renseigner auprès du cabinet de maîtrise d'œuvre sur les types et nombre de panneaux à prévoir.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental a également changé les panneaux sur la route départementale.

### ***Commission jumelage***

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas précise qu'il souhaite proposer la validation du projet de jumelage avec la commune de VINASSAN. Il propose qu'une délégation de VINASSAN soit reçue en 2020 avec découverte de la commune. Monsieur ADRIAN Daniel précise qu'il serait bien de trouver une occasion. Monsieur ROSELIER Frédéric estime qu'il est dommage d'attendre l'été prochain pour provoquer une rencontre. Après plusieurs échanges, il est proposé que la commission jumelage se réunisse rapidement et sollicite les écoles, les associations et les éventuelles personnes intéressées pour fixer les bases de la convention qui sera validée lors d'un prochain conseil municipal.

La réunion de la commission jumelage est fixée au 26 novembre à 19h30.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire apporte quelques précisions suite à la réunion d'information présentée par la société CMGO concernant l'exploitation de la carrière. Les tirs devraient s'arrêter un peu plus tôt que prévu, mais la carrière sera toujours utilisée.

Monsieur ADRIAN Daniel, précise que, selon lui, la réhabilitation de la carrière était prévue dans le plan d'actions de la carrière. Des précisions pourront être apportées sur les projets ultérieurs : le cahier des charges sera à vérifier.

Le repas des élus est prévu vendredi 22 novembre.

La Crèche de Saint Jean du Poteau fêtera cette année son 20<sup>ème</sup> anniversaire avec une crèche sur le thème du Mont Saint Michel. Un reportage a été réalisé pour l'émission « ensemble c'est mieux ». L'inauguration se déroulera le 13 décembre, avant l'ouverture au public.

## **DATES A RETENIR**

- ✓ Lundi 11 novembre - célébration commémorative
  - Rdv 10h45 devant la mairie
  - 11h00 célébration

- ✓ Lundi 11 novembre – repas CCAS
- ✓ Mardi 12 novembre – conseil d'école –Ecole Marc Chagall
- ✓ Mercredi 13 novembre – réunion CCAS
- ✓ Vendredi 22 novembre – repas des élus
- ✓ Mardi 17 décembre – conseil municipal
- ✓ Mardi 17 décembre – spectacle de NOEL offert aux écoles
- ✓ Samedi 11 janvier – vœux du maire
- ✓ Mercredi 5 février 2020 – conseil municipal
  - Présentation prospective budgétaire – J-M SCHMITT
  - Vote du CA
- ✓ Dimanche 15 mars et dimanche 22 mars - ELECTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.